

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 AVRIL 2011

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents.

Secrétaire de séance : Patricia PELLETIER

COMPETENCE PETITE ENFANCE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Lacs pour prendre la compétence petite enfance.

ONF – DESTINATION DES COUPES 2011

L'affouage se fera dans la parcelle 4. Les garants des coupes de bois sont François BAILLY, Didier PERRIN et Fabrice PRELY. Les ventes de résineux se feront dans les parcelles 2 et 3.

VOTE DES TAXES LOCALES

A compter de 2011, le département ne touchera plus de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâtie. Le bénéfice de ces taxes sera reversé aux communes et communautés de communes. En conséquence, les taux des taxes locales sont modifiés à compter de cette année. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction sans majoration des taux de taxes locales pour l'année 2011, à savoir :

Taxe habitation	15.87%	Taxe foncière bâti	10.61 %
Taxe foncière non bâti	16.52 %	Cotisation Foncière des Entreprises	15.12 %

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2010

Les Comptes Administratifs (comptabilité communale) & Comptes de Gestion (comptabilité du trésor) pour l'année 2010 sont identiques. Monsieur le Maire quitte la salle et Patricia PELLETIER prend la présidence.

Ils ont été approuvés à l'unanimité avec les résultats suivants :

Budget principal :	Fonctionnement dépenses :	49 311.37 €
	Fonctionnement recettes :	95 540.46 €
	Investissements dépenses :	7 467.91 €
	Investissements recettes :	35 448.79 €
Budget Eau & assainissements :	Fonctionnement dépenses :	6 552.62 €
	Fonctionnement recettes :	4 058.88 €
	Investissements dépenses :	22 765.24 €
	Investissements recettes :	20 939.69 €

VOTE DES BUDGETS 2011

Les budgets 2011 ont été approuvés à l'unanimité, équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal :	Fonctionnement :	304 874 €	Investissements :	175 187 €
Budget eau & assainissements :	Fonctionnement :	81 650 €	Investissements :	85 312 €

Au vu des travaux à réaliser sur le réseau et les charges d'exploitation en hausse sur le budget eau & assainissements, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de la vente d'eau potable de 5% pour les années 2012, 2013, 2014. Le tarif appliqué pour 2012 sera donc comme suit :

Concession 0 à 110	37.80€
Concession 110 à 220	56.70€
Concession 220 à 330	75.60€
Concession 330 à 440	88.20€
Et ainsi de suite par tranche de 110 m ³ avec une augmentation de 12.60 €	
Dépassement	0.378€

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays des Lacs renouvelé en 2011,
- ✓ Travaux RUSTHUL pour le chemin botanique acceptés pour un montant HT de 4459.95€
- ✓ Programme de la journée communale du 30 avril 2011.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Pierre SIMANDRE